



VILLE DE BERTHIERVILLE

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BERTHIERVILLE

RÈGLEMENT 764-10 RÈGLEMENT RELATIF À L'ÉMISSION DES PERMIS ET DES CERTIFICATS D'AUTORISATION

ATTENDU QUE la Ville de Berthierville souhaite procéder à une révision de sa réglementation relative à l'émission des permis et certificats d'autorisation, tout particulièrement pour le coût des permis, des certificats et des demandes en urbanisme;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance ordinaire du 5 juin 2023 et que le projet de règlement a été présenté et déposé à la séance ordinaire du 5 juin 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Darveau, appuyé par la conseillère Isabelle Fontaine et résolu que le présent règlement numéro 764-10 soit et est adopté et que ce règlement décrète et statue comme suit :

CHAPITRE 15 COÛT DES PERMIS, DES CERTIFICATS D'AUTORISATION ET DES DEMANDES EN URBANISME

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 MODIFICATION DES COÛTS DES PERMIS, DES CERTIFICATS D'AUTORISATION ET DES DEMANDES EN URBANISME

L'article 15 relatif aux coûts des permis et des certificats d'autorisation du règlement 764 relatif à l'émission des permis et certificats d'autorisation est remplacé par la tarification décrite ci-dessous, à savoir :

<u>PERMIS ÉMIS POUR UN BÂTIMENT PRINCIPAL RÉSIDENTIEL</u>	
Construction résidentielle neuve et ajout de logement	220 \$ par logement
Rénovations	55\$
Agrandissement	130 \$
Démolition	80 \$
Déplacement	55 \$
<u>PERMIS ÉMIS POUR UN BÂTIMENT OU CONSTRUCTION ACCESSOIRE À UN USAGE RÉSIDENTIEL</u>	
Construction	55\$
Rénovations	55 \$



VILLE DE BERTHIERVILLE

Démolition	55 \$
Déplacement	55 \$
Piscine hors-terre et creusée	25 \$

PERMIS ÉMIS POUR UN BÂTIMENT PRINCIPAL À USAGE MIXTE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL, PUBLIC OU AGRICOLE

	<p>Selon la valeur déclarée des travaux :</p> <p>De 0 à 49 999 \$: 105 \$ De 50 000 à 99 999 \$: 210 \$ De 100 000 à 499 999 \$: 550 \$ De 500 000 à 999 999 \$: 1050 \$ Plus de 1 000 000 \$: 1,50 \$ / 1 000 \$ (Coût maximum du permis 10 000 \$)</p>
Construction, agrandissement et rénovations	
Démolition	200 \$
Déplacement	200 \$
Enseigne ou panneau d'affichage	55 \$

PERMIS ÉMIS POUR UN BÂTIMENT OU CONSTRUCTION ACCESSOIRE À USAGE MIXTE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL, PUBLIC OU AGRICOLE

Construction	100 \$
Rénovations	100 \$
Démolition	200 \$
Déplacement	200 \$

AUTRES TYPES DE DEMANDE :

Permis de lotissement	100 \$ plus 5 \$ par lots compris dans le plan
Vente de garage	25 \$
Certificat d'occupation	gratuit



VILLE DE BERTHIERVILLE

Abattage d'un arbre	gratuit
Utilisation du marché public (vente temporaire de produits agricoles)	Permis hebdomadaire : 150 \$ Permis mensuel : 200 \$ Permis pour la saison (1 ^{er} avril au 31 octobre) : 350 \$ Permis annuel : 500 \$
Marché aux puces	Licence (selon art. 8.24.1 du règlement de zonage numéro 748) : De 1 à 50 tables 500.00 \$ / an De 51 à 100 tables 1 000 \$ / an 101 tables et plus 2 000 \$ / an
<u>DEMANDE D'URBANISME</u>	
Demande de dérogation mineure (non remboursable en cas de refus)	550 \$
Demande de modification à un règlement d'urbanisme (non remboursable en cas de refus)	2 500 \$

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à la Ville de Berthierville ce 3^e jour du mois de juillet 2023

Dominique Perreault
Maire

Sylvie Dubois
Directrice générale et greffière

Avis de motion et dépôt du projet de règlement	2023-06-05
Adoption du règlement	2023-07-03
Avis public d'adoption	2023-07-04